



Flash d'information n° 286 du 5 octobre 2017

Instances paritaires Statut & Carrière

Information...



L'instruction des dossiers de promotions internes, d'avancements de grades et de mise en œuvre du RIFSEEP devant passer aux instances du **23 octobre prochain**, les services « **Statut & Carrière** » et « **Instances paritaires** » sont de ce fait essentiellement mobilisés en raison d'un grand nombre de dossiers reçus et voire souvent incomplets.

Nous vous invitons donc à poser vos questions uniquement par courriel.

Nous vous rappelons qu'une circulaire explicative sur la mise en place du RIFSEEP est à votre disposition dans l'espace réservé de notre site Internet.

Nous vous remercions de votre compréhension et de nous interroger après la lecture du document.

✉ Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr

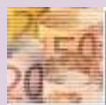
✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Assurance chômage...

Les employeurs devront payer une contribution supplémentaire de 0,05 %

La convention d'assurance chômage du 14 avril 2017 modifie le régime des cotisations des employeurs à l'assurance chômage. A partir du 1er octobre 2017, une contribution patronale temporaire au taux de 0,05 % sera mise en place, les employeurs devront payer une contribution supplémentaire de 0,05. % Le taux global des contributions patronales applicables aux rémunérations versées sera donc de **6,45 %**.

A partir du 1er octobre 2017, la part patronale de la contribution d'assurance chômage majorée pour les CDD conclus en raison d'un accroissement temporaire d'activité est supprimée.



[Infos paie...](#)

✉ Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr

✉ Stéphane HEURTAULT
02.48.50.82.54
steph.heurtault@cdg18.fr